

# Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 10 avril 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	03/04/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDE,

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Anne-Marie GARRIGUES, Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL), Marlène URSULE (pouvoir à Aurelie SOUFLI).

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

## **03 – Attribution consultation rénovation éclairage terrain de football du Bouldou**

L'éclairage de stade de football fait partie des éléments les plus importants pour garantir la qualité des matchs et la sécurité des joueurs. De plus, pour accueillir des compétitions officielles, les terrains de football sont soumis à une réglementation très stricte sur l'éclairage et les installations de la fédération française de football.

Le stade de football du Bouldou est classé au titre des équipements et du niveau sportif en T5 et en E6 pour l'éclairage.

Le Maire informe que les ampoules halogène des projecteurs du stade de foot doivent être remplacées.

Afin de poursuivre l'engagement de la commune pour la réduction des coûts d'énergie et notamment les factures d'électricité ; il est proposé au conseil municipal de rénover le système d'éclairage du stade en remplaçant les projecteurs actuels par des projecteurs à technologie LED.

Cette rénovation permettrait :

- de réaliser des économies d'énergies jusqu'à 75%,
- d'améliorer la qualité du rendement lumineux,
- d'obtenir un allumage instantané
- de piloter la puissance de l'éclairage en fonction de l'utilisation : match de compétition et entraînement.

À la suite de la consultation, la sté Eiffage a présenté un devis pour un montant de **29 326.18€ H.T.**

Ouïe cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte les travaux de rénovation de l'éclairage du stade de foot du Bouldou comme exposé ci-dessus
- autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération  
Publiée le 11/04/2025  
Transmise en Préfecture le  
11/04/2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>